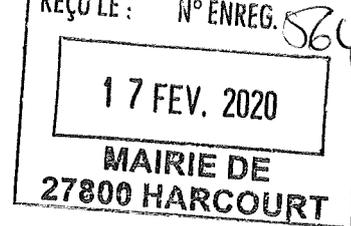


Procès verbal du conseil d'école du 7 février 2020
Ecole Primaire d'Harcourt



Membres présents :

- parmi la municipalité d'Harcourt : Monsieur Aubry, Maire d'Harcourt, Madame Collemare, Adjointe, Monsieur Lemaire, Adjoint, Madame Hucher, Conseillère Municipale.
- parmi la municipalité de La Neuville du Bosc : Monsieur Forcher, Maire de La Neuville du Bosc, Madame Igout et madame Becquet, Conseillères Municipales, Monsieur Cornu, Conseiller Municipal.
- parmi Mmes les enseignantes : Madame Zurbach, directrice, Madame Lechartier, Madame Vaugarny, Madame Mottet, Madame Hébert, Madame Poinssotte, Madame Vanicatte, Madame Leblanc.
- parmi MM. les représentants des parents élus : Monsieur Mathieu, Madame Goubert, Monsieur Fiers, titulaires et Madame Bourget, Madame Bequet, Monsieur Galindo, Monsieur Baudry suppléants.

Membres excusés :

- Monsieur Mary, Inspecteur de l'Education Nationale.
Madame Da Silva, représentante des parents d'élèves.

Absence de questions diverses à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'école.

1) Effectifs

L'école compte actuellement 155 élèves

Les effectifs restent stables depuis la rentrée, avec 5 radiations et 6 inscriptions.

Les enfants nés en 2017 sur les communes d'Harcourt et de la Neuville du Bosc et susceptibles de s'inscrire en petite section de maternelle en septembre 2020 sont au nombre de 6 et 7 (13).

Intervention de Messieurs les Maires d'Harcourt et de la Neuville du Bosc : des enfants extérieurs à la commune dont les assistantes maternelles sont domiciliées à Harcourt pourront s'inscrire à la rentrée 2020.

2) Règlement intérieur

Plusieurs points du règlement intérieur sont votés à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

a) L'organisation du temps scolaire

Les horaires des écoles étant valables pour une durée de trois ans, l'organisation du temps scolaire figure à l'ordre du jour du conseil d'école et elle devrait être confirmée cette année pour notre école. Lecture du règlement intérieur Titre 2 -3-1 Horaires et Titre 2 -3-2 Organisation de la semaine scolaire

« Les horaires de l'école sont : 9h-12h et 13h30-16h30 sur quatre jours les lundis, mardis, jeudis et vendredis. » Ils resteront inchangés pour la rentrée scolaire de 2020.

Ajouter une précision : « *les APC activités pédagogiques complémentaires ont lieu les mardis ou jeudis de 16h30 à 17h30* ».

b) Absences

Les parents doivent signaler aux enseignants toute absence et en faire connaître les motifs *par écrit* à son retour en classe, avec production le cas échéant d'un certificat médical. Le certificat médical est exigible en cas de maladie contagieuse (conjonctivite, herpès, impétigo, état grippal, diarrhées,...) . *les retards sont relevés dans le cahier d'appel et consignés dans un registre de l'école.*

→ Copie scol. + NB - 1

Rappel : les parents doivent informer l'école de maladie contagieuse contractée par leur enfant afin que la directrice puisse informer l'ensemble de la communauté éducative (enfants et adultes).

Rappel :

« En cas d'absence autre que maladie (sport d'hiver, week-end prolongé...) une demande d'autorisation d'absence devra être adressée à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. »

c) Dispositions particulières Titre 4-3

« Il est interdit d'apporter à l'école les objets suivants : chewing-gum, bonbons, canifs ou tout objet dangereux, billes, jeux électroniques, téléphones portables, **maquillage (dont baume à lèvres)**, cartes de jeux, tout objet d'échange et objets de valeur. »

3) Sécurité

La mise à jour du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) RNBC (Radiologique, Nucléaire, Biologique et Chimique) a été faite par la directrice suite à l'exercice du 19 novembre 2020 et transmise à M. le Maire.

Suite à l'évaluation de l'exercice, une liste des besoins a été communiquée à la mairie.

Une enquête a été remplie et transmise à l'administration, suite au contrôle de la qualité de l'air à l'intérieur des écoles effectué par la municipalité .

Rappel des exercices de sécurité faits à l'école depuis septembre 2019 : évacuation le 04/10/2019, anti-intrusion le 11/10/19 et transport de matières dangereuses le 19/11/19.
L'école fera le second exercice d'évacuation obligatoire au cours du troisième trimestre.

4) Budget

Une somme de 7000 euros de fonctionnement a été attribuée à l'école.

Une demande spécifique a été adressée à la municipalité en matériel de sport (vélos tricycles, ballons, jeux de la cour).

5) Coopérative scolaire

Intervention de Mme Poinssotte, mandataire

Photos gains : 1304 euros.

Le recyclage de papier : 360 euros.

6) Travaux et équipements

Couloirs : remplacement des huisseries (fenêtres)

Portail : installation d'une protection occultante le long d'une partie du grillage bordant la cour

Informatique : un devis a été de nouveau transmis par l'école pour l'année scolaire 2019/2020. La municipalité souhaite rencontrer l'équipe pédagogique afin que les besoins en matériel informatique soient précisés et actualisés.

M. Matthieu interroge la municipalité sur la coupe des arbres autour du terrain de sport. M. Aubry indique que les vieux arbres étaient attaqués par le gui et risquaient de contaminer les arbres nouvellement plantés. Différentes essences ont été choisies pour leur croissance rapide et pour permettre de retrouver suffisamment d'ombrage.

L'équipe pédagogique adresse ses remerciements aux personnes des services techniques qui sont toujours disponibles et prêts à apporter leur aide en cas de demande des enseignantes pour aménager les classes.

7) Actions du 2ème trimestre

- L'ensemble des classes sauf celle de petite section sont allées assister à une séance de cinéma au Neubourg avant Noël.
- La classe de CP-CE1 de Mme Hébert s'est rendue à la caserne des pompiers et poursuit son travail le thème des quatre éléments.
- Le projet d'arts plastiques « parcours végétal » mené avec une intervenante (Mme Védie) a débuté en Moyenne Section . Les CM1 de la classe de Mme Vanicatte participent à ce projet pour accompagner et guider les enfants de moyenne section.
- La classe de CP-CE1 de Mme Poinssotte travaillera aussi avec Mme Védie pour la création du mur végétal
- Les élèves du CE2 au CM2 ont donné une représentation musicale à la maison de retraite d'Harcourt le 27 janvier.
- Dans le cadre du projet « classe-orchestre à l'école », une remise officielle des instruments aux élèves a eu lieu le 28 janvier à l'école en présence de Messieurs les Maires, de Monsieur le président de l'intercom, des membres de l'école de musique de Brionne et de son directeur, des représentants de l'Inspection de l'Education Nationale et des parents qui avaient pu se rendre disponibles ce jour là.
- La classe de CM1-CM2 pratique chaque mardi une découverte d'instruments à l'école de musique de Brionne. Le coût du transport est pris en charge par l'Intercom. Un spectacle de restitution aura lieu le 11 février devant les parents qui pourront se rendre disponibles.
- Piscine pour les élèves de CP-CE1 depuis janvier et pour les élèves de moyenne et grande section à partir de mars 2020.
- Les projets en informatique travaillés avec l'intervention de Mme Juin (programmation et Calcul@tice) seront poursuivis dans les classes de cycle 2 et de cycle 3.
- L'école est en attente d'un nouvel intervenant en musique en raison du congé de Mme Rio cette année.

L'équipe pédagogique remercie les membres du conseil d'école pour leur participation à cette réunion.



Mme Catherine Zurbach
Directrice

Mme Vanicatte
Secrétaire de séance



